

Bordereau de signature

DEL2016_0212



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/12/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/12/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-20)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2016_ 0212

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 décembre 2016

L'an deux mille seize, le seize décembre, à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 07 décembre 2016, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme. NATALE, M. SANCHEZ, Mme DODOTE (arrivée à 20h40), Mme TROQUIER, M.VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, M.RATOUCZAK, M.BEAULIEU, Mme BEAUMEL, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivée à 20h40), Mme MONIER, M.NYA NJIKÉ, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA, Mme COLLETTE, Mme VICTOR, M.ROSENMAN, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*Mme NEDJARI qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
M.BARDET qui a donné pouvoir à M.SANCHEZ,
M. DRAMÉ qui a donné pouvoir à M.KAPLAN,
M.NGUYEN qui a donné pouvoir à M.KRZEWSKI.*

ABSENTS : Mme PELLICOLI, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. KRZEWSKI.

Arrivée de Mme DODOTE et de M. MAYOULOU NIAMBA à 20h40, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.

Point 10: Approbation du choix de l'exploitant du local commercial situé 73 cours des Roches

portant sur l'approbation du candidat proposé à la mise en location du local commercial situé 73 cours des Roches (2)

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération N° 2016_0154 du 30 septembre 2016 portant approbation du cahier des charges relatif la mise en location du local commercial situé 73 cours des Roches,

CONSIDÉRANT *la nécessité de dynamiser le commerce, les services de proximité et de maintenir une diversité de l'activité commerciale et artisanale pour répondre aux besoins de la population,*

CONSIDÉRANT *le cahier des charges de mise en location approuvé par le Conseil Municipal le 30 septembre 2016 et publié le 10 octobre 2016, pour une durée de 15 jours minimum via les supports suivants :*

- *Le site internet de la ville,*
- *Une publication municipale (le Plus),*
- *Le bon coin (plus de 400 vues),*
- *Les tableaux d'affichages municipaux,*
- *Le BASE (Bureau d'Accueil et de Services aux Entreprises),*
- *La CCI de Paris qui nous a appuyés dans la rédaction du cahier des charges,*
- *Notre prestataire en charge du quittancement des coques commerciales appartenant à la ville.*
- *Toutes les personnes ayant montré par le passé leur intérêt pour ce commerce ont également reçu le cahier des charges.*

CONSIDÉRANT *que le bâtiment situé au 73 cours des Roches à Noisiel, est constitué :*

- *d'une boutique sur rue et sous arcade en Rdc ;*
- *d'une porte vitrée avec rideau de fer ;*
- *d'une mezzanine ;*
- *d'un WC ;*
- *Superficie d'environ 79 m2,*

CONSIDÉRANT *que la ville consent à mettre en place un loyer progressif et ce, de manière à ce que le candidat puisse financer plus aisément le montant des travaux et aménagements qui seront nécessaires au démarrage de son activité.*

Période 1 (durée d'un an) :

Le local est loué moyennant un loyer annuel de 16.800,00 euros charges comprises indexé sur l'ILC (Indice des Loyers Commerciaux) payable en quatre termes égaux de 4.200,00 euros charges comprises en début de chaque trimestre.

Période 2 (après la première année d'activité) :

Le loyer sera révisé moyennant un loyer annuel de 20.400,00 euros charges comprises indexés sur l'ILC (Indice des Loyers Commerciaux) payable en quatre termes égaux de 5.100,00 euros charges comprises en début de chaque trimestre,

CONSIDÉRANT *que le montant du dépôt de garantie est de 2 .000, 00 euros,*

CONSIDÉRANT *l'unique candidature reçue de Monsieur Ertan KERIM et Madame Malzine KERIM, proposant un commerce de meubles et de décorations,*

CONSIDÉRANT, *après examen, que le dossier de candidature de Monsieur Ertan KERIM et Madame Malzine KERIM, propose une offre nouvelle dans le secteur, conformément aux critères de sélection et des conditions imposées par le cahier des charges,*

CONSIDÉRANT *l'avis favorable émis par la Commission Politique de la Ville, Emploi, Activités Commerciales du 30 novembre 2016,*

CONSIDÉRANT *l'avis favorable émis par le Bureau Municipal du 5 décembre 2016,*

portant sur l'approbation du candidat proposé à la mise en location du local commercial situé 73 cours des Roches
(3)

ENTENDU l'exposé de M.VISKOVIC, Maire-Adjoint chargé des Travaux, de la Tranquillité Publique, de la Politique de la Ville et des Activités Commerciales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la mise en location du local commercial situé 73 cours des Roches à Monsieur Ertan KERIM et Mme Malzine KERIM, pour le commerce Meubles, tapis et objets de décoration : « Heda Déco »,

DIT que la mise en location sera réalisée aux conditions sus considérées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette mise en location ainsi que tout document en relation avec ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le

20 DEC. 2016

Publié le

20 DEC. 2016